

Renseignements

Décanat de la Faculté de Médecine

Bât. B36 - CHU - 4000 Liège

Tél : 04/366.48.34

Responsable académique : Les responsables des différentes spécialités

Présentation

Ce certificat consacre une formation spécialisée en médecine, sciences dentaires ou biologie clinique sciences pharmaceutiques d'une durée d'un an au minimum et de deux ans au maximum.

Il est destiné aux médecins, dentistes et pharmaciens diplômés à l'étranger (hors Union européenne) qui, en vertu d'une dispense accordée en application de l'article 49ter du texte coordonné des lois sur la collation des grades académiques (dérogation pour pouvoir pratiquer l'art de guérir, pendant le temps de la formation, sans être en possession d'un diplôme belge) souhaitent poursuivre ou compléter une formation spécialisée entreprise dans leur pays d'origine ou dans un pays hors Union européenne.

Conditions particulières d'accès

- * Être porteur d'un diplôme de médecin, dentiste ou pharmacien, obtenu dans un pays hors Union Européenne permettant l'exercice dans le pays d'origine.
- * Être en cours de formation spécialisée dans son pays d'origine.
- * Selon la spécialité choisie, une formation de base dans une des grandes spécialités médicales (médecine interne, chirurgie, pédiatrie) peut être exigée.
- * Être en possession de la dérogation pour la pratique de l'art de guérir (article 49ter).
- * Être en possession d'une attestation de sélection signée par le Président de département ou le chef de service concerné et par le Doyen de la Faculté de Médecine.

Un dossier doit être soumis, par l'intermédiaire du service des Admission, au responsable du département dont relève la discipline pour laquelle le certificat a été sollicité au plus tard le 30 avril.

Organisation de l'enseignement

Le programme est fixé par les enseignants dont relève cette formation pour chaque candidat individuellement, compte tenu de sa formation antérieure.

Durée de la formation

Le programme est d'une durée minimum de 1 an et ne peut excéder 2 années académiques (une troisième année de formation peut être accordée par un avis unanime de la commission compétente de l'académie à titre exceptionnel, pour des mérites scientifiques particuliers ou pour des raisons humanitaires). Il comporte un minimum de 6 mois de stages dans un service clinique, ainsi qu'un minimum de 75h de cours théoriques, de séminaires et d'exercices pratiques par semestre et un mémoire. Avant le début de la formation et selon le curriculum vitæ du candidat, le responsable du Département fixe un plan de formation. A l'issue de la formation, l'Université de Liège décernera une "attestation de formation spécialisée partielle", précisant la discipline spécialisée concernée ("orientation") et concernant exclusivement la formation effectuée à l'Université de Liège. En aucun cas, l'Université de Liège ne pourra délivrer le grade académique de master complémentaire aux étudiants suivi avec fruit la formation susmentionnée.